

CONDITIONS DE RESERVATION D'UN EMPLACEMENT DE CAMPING

1. La réservation devient effective après notre accord à réception du contrat signé accompagné du règlement : un acompte de 25% du coût total du séjour (déduit au moment de la facturation), pas de frais de réservation.

Nous confirmerons votre réservation par un appel téléphonique ou bien par e-mail.

La réservation est nominative et ne saurait être transmise à d'autres personnes sans nouvel accord.

2. L'emplacement réservé est à votre disposition à partir de 12h00 le premier jour de la réservation et devra être libéré au plus tard pour 12h00 le dernier jour de la réservation.

La location réservée est à votre disposition à partir de 14h00 le premier jour de la réservation et devra être libéré au plus tard pour 10h00 le dernier jour de la réservation.

En cas de retard non signalé, tout emplacement inoccupé le lendemain à 12h00 annule la réservation : l'emplacement sera réattribué et les sommes versées resteront acquises au camping.

Toute prolongation de séjour fera l'objet d'un accord avec la direction.

3. Le solde du séjour doit être payé lors de mon arrivé au camping. Moyens de paiement acceptés : chèque, chèque vacances et espèces. L'acompte versé au moment de la réservation sera déduit de la facture.

4. En cas d'annulation, 10 jours avant la date d'arrivée au camping l'acompte sera restitué en totalité cependant après ce délai l'acompte sera conservé par le camping à titre d'indemnité.

5. Chaque client est tenu de respecter le règlement intérieur du camping affiché à la réception.

6. Attention ! Nous autorisons un maximum de 6 personnes + 1 véhicule par emplacement. Votre matériel doit rester sur la place qui vous a été attribuée.

8. Il appartient au campeur de s'assurer. Le camping décline toute responsabilité en cas de perte, vol, incendie, intempérie... et en cas d'incident relevant de la responsabilité civile du campeur.

9. Les horaires de circulation des véhicules dans le camping sont de 8h à 22h. Aucune voiture ne doit circuler en dehors de ses horaires.

10. Ne sont acceptés que les animaux vaccinés, tatoués et tenus en laisse. Ils doivent faire leurs besoins à l'extérieur du camping. Le carnet de santé, le tatouage et le certificat de vaccination sont obligatoires.